

LANAUDIERE

Merci de votre invitation. Quelques minutes pour vous parler des enjeux qui nous attendent.

La journée d'aujourd'hui est définitivement un pas dans la bonne direction parce que la concertation et le partenariat seront essentiels pour réussir

1-RELÈVE ET CONSOLIDATION DU BÉNÉVOLAT

2--FINANCEMENT SUFFISANT ET RÉCURRENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES QUI ASSURENT LES SERVICES AUX AINÉS ET RECONNAISSANCE DE LA PART DES BÉNÉVOLES DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ ACTUELLE.

3- RENOUVELLEMENT DES ENTENTES SPÉCIFIQUES pour les aînés.

Leur mise en place ET LEUR EFFICACITÉ dans les régions dépend de l'implication des tables régionales qui doivent créer un partenariat avec les CRÉs et les partenaires du milieu.

4--MISE EN PLACE DE L'ASSURANCE-AUTONOMIE.

L'assurance autonomie part du principe que si les services à domicile sont suffisants et accessibles. Les aînés voudront rester à domicile. Chaque citoyen doit avoir un médecin de famille et les GMF (groupes de médecine familiale) seront informatisés et profiteront de la présence de supra-infirmières qui auront des mandats élargis, laissant de la place aux médecins pour recevoir plus de patients.

L'accès EN TOUT TEMPS aux soins de première ligne désengorgera les salles d'urgence et les lits de soins de longue durée seront en nombre suffisant même si le nombre d'aînés augmente au fil du temps. Des travailleurs de milieux aideront à identifier les aînés vulnérables et les aînés en situation financière difficile ou souffrant de solitude ou d'abus et maltraitance (coordonnateurs régionaux).Des comités de milieux de vie seront mis en place dans les résidences pour personnes âgées .Les proches-aidants

seront accompagnés et aidés (APPUI). Les Carrefours d'information seront mis en place graduellement et les projets MADA (Municipalités Amies Des Aînés) seront multipliés...

L'assurance-autonomie est un rêve crédible mais qui doit être mis en place....rapidement.

Un livre blanc sera présenté FIN AVRIL. Il y aura une consultation par régions en mai et juin laquelle sera suivie d'une Commission parlementaire en août et septembre pour une mise en place à l'automne 2013.

VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE